



Demande de bourse communale d'enseignement supérieur

DOSSIER A DEPOSER A LA MAIRIE AVANT LE 31 DECEMBRE 2023

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

COCHEZ
ICI

Première demande

COCHEZ
ICI

Renouvellement

ÉTAT CIVIL

ÉTUDIANT

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Établissement fréquenté :

Intitulé exact des études :

Situation financière : A la charge des parents Indépendant (cf. note en page 2)

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

PARENTS (ou TUTEURS)

Chef de famille :

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune : Téléphone :

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

(en cas de changement récent de situation de famille, préciser la date :))

Profession :

Conjoint(e) :

Nom et Prénom :

Profession :

SITUATION ACTUELLE DES ENFANTS À CHARGE (y compris le candidat boursier)

NOM – PRÉNOM	AGE	SITUATION ACTUELLE

Je soussigné (Nom, Prénom du chef de famille)
certifie sur l'honneur l'exactitude de la présente déclaration.

A, le

Signature

NOTE

A lire très attentivement

Bénéficiaires

1. Les bourses communales sont allouées, sur critères sociaux, aux jeunes gens qui poursuivent leurs études post-baccalauréat en cursus LMD ou en formation habilitée à recevoir des boursiers d'Etat. L'étudiant doit avoir sa résidence familiale située sur le territoire de la Commune de CAMBO-LES-BAINS. Il doit être âgé de moins de 28 ans pour une première demande et de moins de 32 ans pour un renouvellement.
2. Les étudiants effectuant un cursus à l'étranger (Erasmus ou établissement d'enseignement supérieur d'un pays membre du Conseil de l'Europe) peuvent bénéficier d'une bourse communale, sur critères sociaux.
3. Les étudiants indépendants doivent justifier d'une activité salariée continue durant les 12 mois qui précèdent la demande (bulletins de salaire).

Pièces à fournir

1. un certificat de scolarité,
2. la photocopie de la décision **définitive** d'octroi de la bourse d'Etat,
3. un relevé d'identité bancaire ou postal, au nom de l'étudiant,
4. photocopie de l'avis d'imposition ou de non imposition du chef de famille de 2023 sur les revenus de 2022,
5. enfants handicapés : joindre la photocopie de la carte d'invalidité,
6. étudiants indépendants : photocopie des 12 derniers mois de salaire précédant la demande.

Très important

Ce dossier est à déposer à l'accueil de la Mairie de Cambo-les-Bains.

La décision d'attribution et le paiement de la bourse interviendront en cours d'année universitaire après un contrôle de l'assiduité aux cours (CERTIFICAT A FOURNIR PAR L'ETUDIANT).

Cette bourse n'est pas renouvelable automatiquement. La demande doit être faite au début de chaque année universitaire.